

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/03/16/2020040664/justel>

Dossier numéro : 2020-03-16/05

Titre

16 MARS 2020. - Arrêté ministériel portant délégation de la compétence d'autorité sectorielle pour le secteur des fournisseurs de service numérique dans le cadre de la loi du 7 avril 2019 établissant un cadre pour la sécurité des réseaux et des systèmes d'information d'intérêt général pour la sécurité publique

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 23-03-2020 page : 16635

Entrée en vigueur : 02-04-2020

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1. Article unique. Le directeur général de la Direction générale de la Qualité et de la Sécurité du Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie est désigné comme autorité sectorielle pour le secteur des fournisseurs de service numérique.

En cas d'absence ou d'empêchement, le directeur général peut être remplacé par un conseiller général de ses services.